



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **ACTIV'NUTRITION PRAIRIE VERTE***

*de la société* AXIOMA FRANCE

*enregistrée sous le* n° 2022-0142

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom ECHO-VITAL 122.



## Informations générales

<b>Noms du produit</b>	ACTIV'NUTRITION PRAIRIE VERTE ACTIV'NUTRITION GAZON FORT ET VERT ELIXIR PRAIRIE ECHO-VITAL 122
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	AXIOMA FRANCE 22 rue Louis Lépine, ZA BRIVE EST, 19100 BRIVE LA GAILLARDE, France
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante
<b>Etat physique</b>	Solution
<b>Numéro d'intrant</b>	026-2019.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1190126

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 19/01/2022

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Marie-Christine DE GUENIN*  
D7F05C1BB83743A...